

<i>Conseillers municipaux</i>	<i>Présence / Absence</i>
PINEL Jean-Claude	Présent
HERAILH Pierre	Présent
PICOUET Eliane	Présente
ESPADA Cyril	Présent
HEBRARD André	Présent
NOURET Jean-Claude	Présent
PAGES Maryse	Présente
BRUNO Elisabeth	Présente
GAY Sylvie	Présente
BARLERIN Anne-Charlotte	Présente
PENCHENAT Loïc	Présent
GALANTI Laurie	Présente
JACQUIER Philippe	Présent
TABOUELLE Alain	Présent
CARSALADE Isabelle	Présente

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

Date de la Convocation : 26/03/2026

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal :	15
- En Exercice :	15
- Présents :	15
- Pouvoirs :	0

Secrétaire de séance : HERAILH Pierre

Le 30 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Délibération 2026/15 : Désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) du Rigoulet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la commune de Cuq-Toulza au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) du Rigoulet.

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Bulletin unique : 15 voix

Titulaires : BRUNO Elisabeth et PENCHENAT Loïc

Suppléants : PAGES Maryse et CARSALADE-DEMONTÉ Isabelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNÉ en tant que délégués au SIRP du Rigoulet :
 - o Titulaires : BRUNO Elisabeth et PENCHENAT Loïc ;
 - o Suppléants : PAGES Maryse et CARSALADE-DEMONTÉ Isabelle.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. Pierre HERAILH.

